



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/541

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 05 novembre 2024 de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DU VAR représentée par Madame Camille LOOSE,

ARRÊTE

Article 1 :

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DU VAR organisera des ateliers pédagogiques « Savoir rouler à vélo » destinés aux élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école Jean GIONO, le lundi 25 novembre et le mardi 26 novembre 2024 sur la place des Écoles.

Article 2 :

Les ateliers pédagogiques se dérouleront sur la place des Écoles le lundi 25 novembre et le mardi 26 novembre 2024 de 8h à 17h. Le stationnement et la circulation des véhicules ne seront pas impactés.

Article 3 :

Le balisage et la signalétique éventuels seront mis en place par la Police municipale en coordination avec les Services Techniques communaux.

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DU VAR sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir de fait de ces opérations.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 05 novembre 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

